

**Domaine d'application**

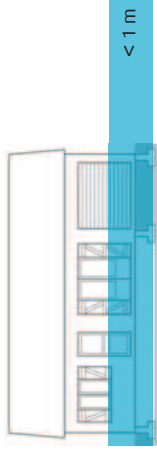
**Pour quel objectif visé ?**

Mise en sécurité des occupants

Réduction du délai de retour à la normale

Réduction des dommages

**Pour quel aléa ?**



Ces mesures relèvent de la **stratégie Résister** qui exige des conditions d'application spécifiques :  
 - une inondation avec une hauteur < 1 mètre et une durée d'immersion < 48 heures.

**Situation(s) de travaux possibles**

prévention spécifique au risque d'inondation	✓
remise en état post-sinistre	✓
amélioration thermique	
réhabilitation structurelle	
remise aux normes	
entretien courant	✓

**Pour quel corps d'état ?**

charpente, couverture, électricité, plâtrerie, menuiserie, façade, terrasse, plomberie

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT  
 MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

**Quel est l'objectif des travaux?**

Cette mesure a pour objet de limiter la pénétration d'eau ce qui permet de réduire les dommages et le délai de retour à la normale.

Cette fiche concerne les murs en maçonnerie technologie prédominante pour les logements, notamment individuels.

Un mur en maçonnerie éventuellement enduit est imperméable à l'eau de pluie. Ce n'est plus vrai s'il est fissuré, ou si les joints de la maçonnerie, sans enduit, sont dégradés. Ces défauts

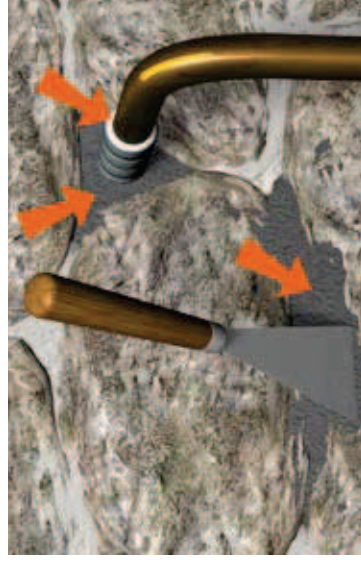


Endommagement après pénétration d'eau à travers une entrée d'air. (CSTB)

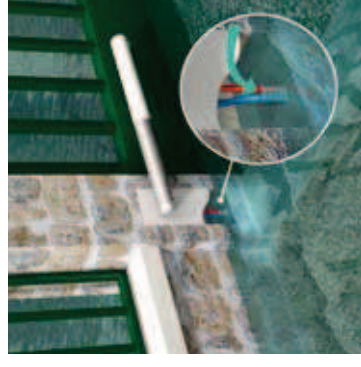
**En quoi consistent les travaux?**



Situation initiale : passages possibles de l'eau à travers le mur.



Situation après travaux : colmatage des voies d'eau.



Passage possible de l'eau par les entrées de gaine.

La limitation de la pénétration de l'eau dans le logement par les défauts de construction passe par l'application simultanée, dans la hauteur des parties susceptibles d'être immergées, des mesures suivantes :

- ▶ La réfection des joints défectueux des maçonneries en pierres ou briques apparentes.
- ▶ Le traitement des fissures,
- ▶ Le colmatage autour des pénétrations, colmatage des vides entre les gaines et les tuyaux.

L'obturation peut être assurée par des mortiers adaptés aux différentes situations : traversées de murs et de planchers bas, fissures. Elle doit résister à la pression exercée par l'eau depuis l'extérieur du bâtiment.

Ces travaux peuvent être l'occasion de déplacer une traversée située en bas d'un mur en un point situé au-dessus du niveau des plus hautes eaux connues.

